

## LE DIRECTEUR DE L'URBANISME VOUS INFORME...

### ★PISCINE

Si vous désirez installer une piscine gonflable, creusée ou hors-terre sur votre propriété, vous devez, au préalable, vous procurer à la Ville un certificat d'autorisation au coût de 10 \$ **avant même d'en faire l'installation**. Un montant de 30 \$ (selon le règlement en vigueur) vous sera facturé annuellement sur votre compte de taxes.

Afin que la piscine demeure un lieu d'amusement et de joie, vous avez la responsabilité de vous assurer que toutes les mesures nécessaires ont été prises afin d'éviter les accidents malheureux tels que les noyades.

#### Voici la réglementation à respecter sur les piscines :

- Si votre piscine n'a pas de parois rigide, une clôture autour de votre piscine est OBLIGATOIRE. Elle doit être munie d'un dispositif permettant la fermeture automatique et le verrouillage.
- Les accès (échelle, escalier, rampe) pour les piscines hors-terre ou gonflables doivent pouvoir être retirés, enlevés ou placés de manière à empêcher l'accès à la piscine.

Pour plus de renseignements sur les règlements à respecter (hauteur minimale de la clôture, l'implantation, le matériel de sauvetage, l'équipement de secours requis, etc.), communiquez avec la municipalité au 418 364-7073 poste 0.

### ★PERMIS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION OU DE MODIFICATION...

Saviez-vous qu'avant d'entreprendre des travaux majeurs de construction, de rénovation ou de transformation, vous devez respecter des normes municipales qui requièrent l'obtention d'un permis vous permettant d'aller de l'avant dans votre projet? Vous devez demander un permis ou certificat d'autorisation avant d'effectuer vos travaux pour :

· Construction neuve	· Lotissement
· Porte	· Toiture
· Patio	· Galerie
· Cabanon	· Clôture
· Enseigne	· Serre
· Déplacement de construction	· Piscine
· Revêtement extérieur	· Enrochement
· Installation septique	· Agrandissement
· Changement d'usage	· Vente de garage
	· Etc... informez-vous

Information : 418 364-7073 poste 225 (Roland Besnier, directeur de l'urbanisme et du développement économique)



## CIRCUIT DE TENNIS INTERSPORT SAISON 2008

Le circuit de tournois de tennis *Intersport* revient pour l'été 2008 dans les municipalités de Nouvelle, Maria et Carleton-sur-Mer. Les catégories pour ces trois tournois sont simple masculin (16 ans et plus), simple féminin (16 ans et plus) et double mixte (16 ans et plus). L'horaire des tournois va comme suit :


**5 et 6 juillet à Maria**  
**19 et 20 juillet à Nouvelle**  
**16 et 17 août à Carleton-sur-Mer / terrain de Saint-Omer**

Les coûts d'inscription sont de 25 \$ par joueur en simple et de 30 \$ par équipe en double. Fait à noter, les joueurs peuvent cumuler des points lors des trois tournois. Pour chaque tournoi, des bourses en argent seront remises aux gagnants de chaque catégorie. De plus, à la fin de la saison, un prix sera remis aux gagnants des catégories SIMPLE et pour chaque gagnant de la catégorie DOUBLE, selon le système de cumul de points.

Vous pouvez obtenir plus d'information et vous inscrire aux endroits et numéros suivants :

**Maria : 418 759-3883**  
**Nouvelle : 418 794-2763 poste 2263**  
**Carleton-sur-Mer : 418 364-7073 poste 234**

C'est donc un rendez-vous!



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER**  
**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE**

Avis public est par le présent donné par le soussigné, André Allard, directeur général, greffier et trésorier par intérim, qu'il y aura une séance régulière du conseil municipal de Carleton-sur-Mer le 4 août 2008 à 20 h au 106, route 132 Est à Saint-Omer (O.T.J. de Saint-Omer).

Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

Le requérant demande l'installation d'une remise de 45 pieds par 8,5 pieds sur son terrain, soit 382,5 pieds carrés, afin de remiser ses agrès de pêche. Selon l'article 49.3 de la réglementation actuelle, il a droit à 215 pieds carrés.

La localisation de cet immeuble se situe sur le lot numéro 3 548 022 au 24 rue des Melèzes à Carleton.

Au cours de cette réunion du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de cette demande de dérogation mineure.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 8 juillet 2008.

André Allard

Directeur général, greffier et trésorier par intérim  
(publication *Du Coin de l'œil*, le 11 juillet 2008)

**CENTRE D'ARTISTES VASTE & VAGUE**  
**PROGRAMMATION ÉTÉ 2008**

**DU 30 juin au 23 août : FLORENCE LE MAUX, JANE NORBURY ET WILL MENTER, Bourgogne, France**  
**TransiTERRE**

Résidence d'artistes

- Collectif pluridisciplinaire du 30 juin au 19 juillet
- Œuvres in situ plastiques et sonores du 19 juillet au 23 août
- Événement performance le 19 juillet lors du vernissage

**Du 21 juillet au 23 août : événement *Paroles de territoires***

Interventions publiques à l'extérieur

**XAVIER RIJS, Opberg Belgique**

- Sculptures in situ 21 juillet au 16 août
- Inauguration des œuvres le 16 août

Artistes invités :

**DANIEL MACE, Gaspé**

- Intervention éphémère du 10 au 23 août

**MARSEL RITCHIE, New Richmond**

- Œuvre permanente 21 juillet au 23 août
- Inauguration des œuvres 23 août

Heures d'ouverture de la salle Desjardins – Quai des arts :

Jusqu'au 19 juillet, le centre est ouvert au public le jour pour rencontrer les artistes en processus de création.

Du 19 juillet au 23 août, le centre est ouvert de 13 h 30 à 20 h 30.

Information : 418 364-3123 (Guylaine Langlois)

cvaste.communication@globetrotter.net

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE L'ENVOI**  
**LA MÉCANIQUE AUTOMOBILE T'INTÉRESSE?**

Tu vises une carrière qui offre un bon taux de placement? Le programme mécanique automobile du centre de formation professionnelle l'Envoi à Carleton est ta solution. Tu aimes travailler manuellement et les fonctionnements des mécanismes t'intéressent, cette formation est faite pour toi.

Informe-toi en composant le 418 364-7510 poste 7705, on te donnera toute l'information nécessaire pour réaliser ton projet.